

## RECOMMANDATIONS NUTRITIONNELLES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PRENANT EN CHARGE DES PATIENTS ATTEINTS DE CANCER PENDANT ET APRÈS LA MALADIE (SYNTHÈSE)

- **Évaluer l'état nutritionnel des patients tout au long du parcours et déclencher la mise en place d'un accompagnement nutritionnel si nécessaire**

- **Suivre et contrôler le poids**

### CANCERS DU CÔLON-RECTUM, DU SEIN ET DU REIN

- **Pendant les traitements**, il est recommandé d'éviter la prise de poids pour les patients de poids normal ou en excès de poids. Il est cependant inapproprié de faire perdre du poids aux patients présentant une surcharge pondérale pendant cette période.
- **Après les traitements**, il apparaît bénéfique d'atteindre et de maintenir un poids normal. Mais attention, pour les personnes présentant une obésité, l'atteinte d'un IMC entre 25 et 30 kg/m<sup>2</sup> est un objectif plus réaliste ; et pour les patients de plus de 70 ans, la perte de poids n'est pas appropriée.

### CANCERS DU POU MON ET DE L'ESOPHAGE

- Il est recommandé d'éviter toute perte de poids.

### CANCERS DU POU MON, DE L'ESOPHAGE, DU CÔLON-RECTUM, DU PANCRÉAS, DE L'ESTOMAC ET DU FOIE

- Tout au long du parcours, une vigilance particulière est recommandée pour la prévention et le repérage de la dénutrition.

- **Conseiller d'adapter l'alimentation**

### CANCER DU SEIN

- Limiter les aliments riches en matières grasses.
- Privilégier les aliments riches en fibres tels que les céréales complètes, légumes secs et fruits et légumes.

- **Conseiller de contrôler la consommation de boissons alcoolisées**

### CANCER DES VADS

- Il est recommandé d'éviter toute consommation d'alcool.

- **Promouvoir et prescrire la pratique d'une activité physique régulière, si besoin adaptée, et prévenir la sédentarité**

- **Conseiller de ne pas recourir aux compléments alimentaires sauf indication médicale**

- **Conseiller de ne pas recourir aux extraits et décoctions de champignons et plantes médicinaux chinois**

- **Conseiller de ne pas recourir à des régimes restrictifs (hors indication médicale) ni au jeûne thérapeutique**